

TEXTES OFFICIELS (EXTRAITS)

Définition

Les TPE visent à diversifier les modes d'appropriation des contenus des programmes en prenant appui sur une **démarche interdisciplinaire**. Ils visent également à développer chez les élèves les **capacités d'autonomie et d'initiative** dans la recherche et l'exploitation de documents, en vue de la réalisation **d'une production** qui fait l'objet **d'une synthèse écrite et orale**. Sur un sujet dont ils ont délimité les contours en accord avec leurs professeurs, les élèves élaborent en groupe, une production individuelle ou collective à partir de ressources documentaires variées. Au cours des différentes étapes de la recherche et de la production du TPE, les enseignants suivent les élèves dans leur progression, et vérifient la pertinence des informations sélectionnées par rapport au sujet choisi.

Caractéristiques

Les TPE fournissent aux élèves le temps de mener un véritable travail, en partie collectif, qui va de la conception à la production achevée. **Le carnet de bord individuel est la mémoire indispensable de leur itinéraire.**

Ils doivent croiser au moins deux disciplines.

Les élèves peuvent envisager **tout type de réalisation sur des supports divers** tels que maquettes, poèmes, une de journal, dossier écrit, expérience scientifique, vidéo, représentation théâtrale, pages Internet, affiches, etc.

Quelle que soit la production envisagée, la démarche doit impérativement comporter des phases de recherche et d'exploitation de documents. Ce travail documentaire permet, à son tour, d'affiner la problématique et de décider de la réalisation la plus cohérente avec le sujet choisi.

L'évaluation doit porter sur l'ensemble du parcours et prendre en compte, **non seulement la production, mais aussi sa présentation écrite et orale.**